

semaine peuvent retarder leur confession dans les limites fixées par leur confesseur, fût-ce même un mois, et gagner également toutes les indulgences qui se rencontrent dans l'intervalle compris entre deux confessions. Quant à ceux qui ne jouissent d'aucun de ces privilèges, ils doivent se confesser dans l'espace de deux jours avant celui d'une indulgence ordinaire, ou de trois pour une indulgence *toties quoties*, les portioncules franciscaine ou dominicaine. J. S.

AVIS AUX RETARDATAIRES

L'administration de la *Semaine* a récemment adressé des comptes aux abonnés en retard. Plusieurs nous ont fait le plaisir et la justice de nous répondre en soldant leur note. Nous les en remercions. D'autres — un bon tiers — ne nous ont pas encore répondu. Nous leur demandons respectueusement de régler au plus tôt leur compte avec nous. Ceux qui n'auraient pas leur note sous la main n'ont qu'à se reporter à l'adresse d'expédition de notre journal : l'année et le mois indiqués désignent la date du dernier règlement et la fin de l'abonnement.

AUX COMMUNAUTES

Les procureurs ou économes des Communautés ont l'habitude de régler leur abonnement à la *Semaine* à la fin de décembre ou dans la première quinzaine de janvier. Pour nous faciliter les recherches à faire et aider la mise au point dans nos livres de comptabilité, nous les prions de vouloir bien nous envoyer, en même temps que le montant de leur abonnement, l'adresse qui se trouve sur la bande d'expédition de la *Semaine* pour chaque abonné payant.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Mardi, 30 décembre. — Noviciat des Pères Jésuites.
Jeudi, 1 janvier. — Chapelle de Miséricorde.
Samedi, 3 " — Saint-Pierre.